



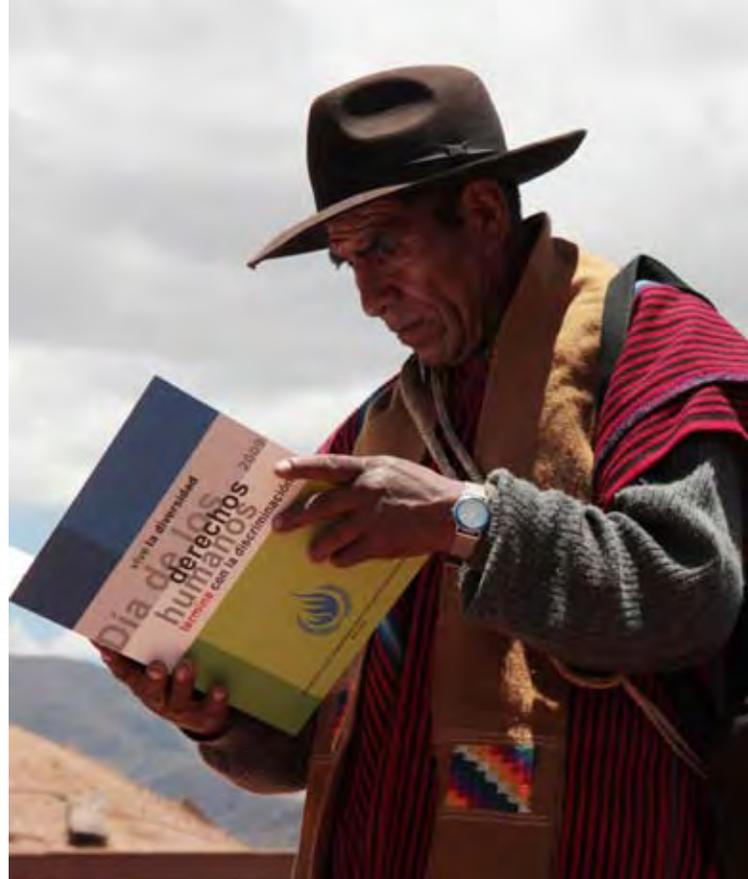
## Section de la société civile

La section de la société civile a pour but de donner plus d'impact aux acteurs de la société civile en renforçant leur conscience des normes internationales relatives aux droits de l'homme, leurs informations et stratégies, ainsi qu'en développant leurs capacités à s'engager concrètement avec le système de défenses des droits de l'homme de l'ONU.

### Les activités de la section comprennent :

- le partage d'information à travers la diffusion par emails des nouvelles et activités des mécanismes des droits de l'homme
- la création de supports d'information sur les différentes manières dont les acteurs de la société civile peuvent collaborer avec les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies
- le renforcement des capacités
- le suivi des tendances qui concernent les acteurs de la société civile à travers le monde
- les activités de sensibilisation en collaboration avec les bureaux du HCDH présents sur le terrain
- le plaidoyer en faveur de la participation de la société civile avec le programme des droits de l'homme des Nations Unies

Travailler avec la société civile pour promouvoir et protéger les droits de l'homme est une priorité stratégique pour le Haut-Commissariat.



Télécharger "Travailler avec le programme des Nations Unies pour les droits de l'homme : un manuel pour la société civile" et rejoindre notre liste de contacts:

<http://www.ohchr.org/FR/AboutUs/Pages/CivilSociety.aspx>

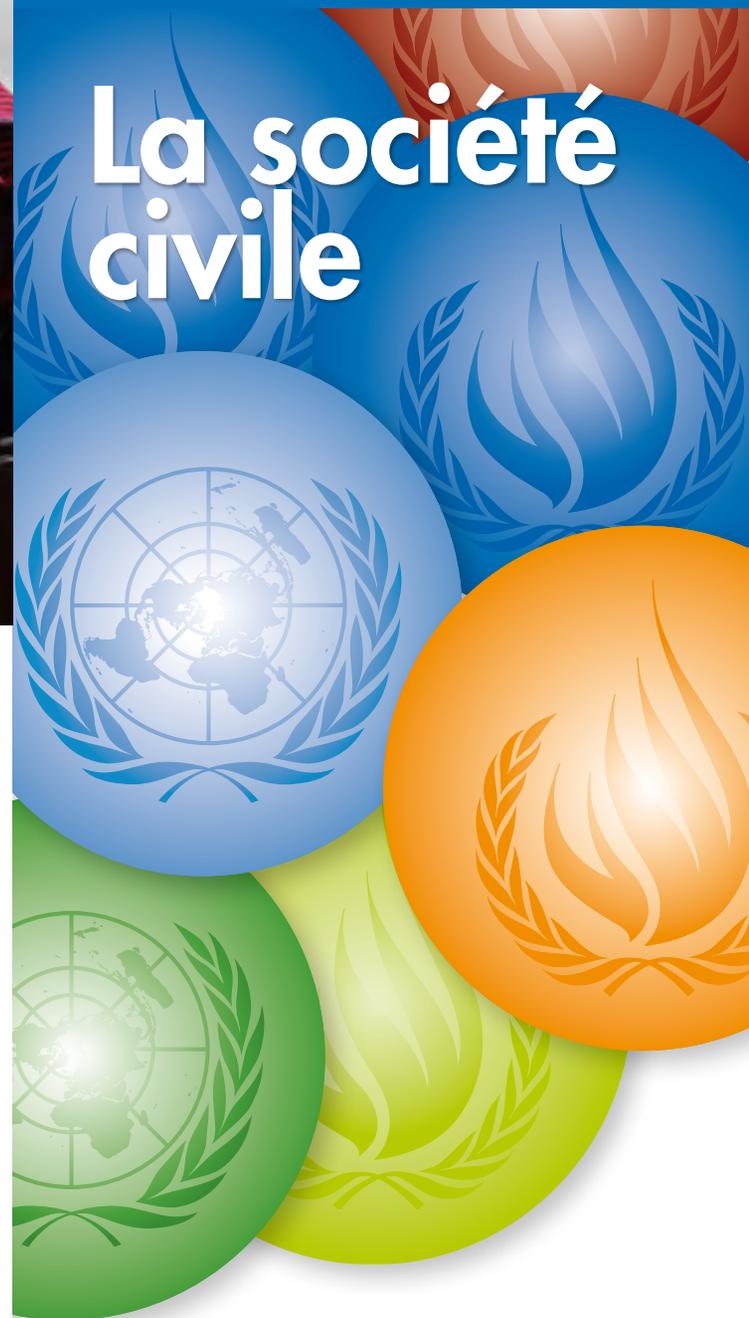
Pour de plus amples renseignements :

### Section de la Société Civile

Haut-Commissariat  
aux droits de l'homme

Palais des Nations  
CH-1211 Genève 10, Suisse  
Téléphone: +41 (0) 22 917 9656  
Email: [civilsociety@ohchr.org](mailto:civilsociety@ohchr.org)

# La société civile





## Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) est chargé de diriger le programme des Nations Unies pour les droits de l'homme, et de promouvoir et protéger tous les droits de l'homme établis par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le Haut-Commissariat aspire à une société respectueuse de tous les droits de l'homme, pour tous.

## La société civile

*“Une société civile dynamique et autonome, capable de fonctionner librement, bien informée et compétente en matière de droits de l'homme, renforce les objectifs du HCDH, permet de s'occuper des problèmes communs, et de soutenir la mission du HCDH.”*

*Haut-Commissaire aux droits de l'homme: Mme Navi Pillay*

Le Haut-Commissariat reconnaît qu'un changement social durable et viable provient des organisations civiques, motivées par des principes de non-discrimination, de participation, de responsabilisation et de respect de la dignité humaine.

Chaque jour, partout dans le monde, les acteurs de la société civile, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires, les groupes confessionnels, les syndicats, les populations et les partenaires sociaux, pour n'en citer que quelques uns, contribuent à l'avancement des



droits de l'homme. Ils cherchent à influencer les politiques publiques à travers le plaidoyer et l'éducation des agents des gouvernements, des politiciens, des entreprises, des organisations internationales, du grand public, ainsi que des autres acteurs de la société civile.

Les acteurs de la société civile travaillent également à aider les communautés en conflit; ils donnent une voix aux laissés pour compte; ils font de la recherche et surveillent la situation des droits de l'homme; ils aident les populations vulnérables à faire valoir leurs droits. Ils travaillent au renforcement de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement.

**“Nous, peuples des Nations Unies ...”**  
(Charte des Nations Unies, Préambule)

## Le système des droits de l'homme des Nations Unies

Le système des droits de l'homme des Nations Unies se compose d'un ensemble de droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux internationalement reconnus. Les différents mécanismes mis en place pour les promouvoir et les protéger sont les suivants: les organes conventionnels des droits de l'homme et le Conseil des Droits de l'Homme, avec ses mécanismes de Procédures Spéciales et d'Examen Périodique Universel et les autres mécanismes.

Ces mécanismes procurent aux acteurs de la société civile un espace démocratique unique dans lequel ils peuvent participer : contribuer à l'expertise, sensibiliser sur certaines questions, participer au suivi et à la mise en œuvre des normes, ainsi qu'au développement de nouvelles normes.

Les mandats et mécanismes des droits de l'homme de l'ONU sont une ressource précieuse pour informer la société civile des stratégies pour promouvoir et protéger tous les droits de l'homme pour tous.